

L'Église, inséparable de l'État

La soldate de la République

par

François Braize

Décoda(na)ges.....prénom Charlie

9 décembre 2022

Aujourd'hui, 9 décembre, jour anniversaire de la loi de séparation des églises et de l'État sera, ici, aussi celui de Pascale L'Église, directrice des libertés publiques au Ministère de l'Intérieur et amie de quarante ans depuis que j'eus la chance de l'accueillir, jeune attachée d'administration centrale juste sortie du concours, dans mon département au ministère des PTT (1).

Elle a fait son chemin depuis « la petite » et a droit aux honneurs d'un grand Hebdomadaire « Le POINT » dans son édition électronique pour un portrait, de pied en cape, de ce qu'est *un haut fonctionnaire au service d'une République démocratique et laïque, sans complaisance pour tous ceux qui s'attaquent à elle et à ses valeurs universalistes.*

Service de la République qui n'a, de fait, dans son intensité et ses enjeux que peu d'égal car accompli parfois jusqu'au risque de sa vie quand on sait (comme le savent

« CHARLIE », SAMUEL et beaucoup d'autres) ce à quoi sont prêts certains de ses adversaires et ennemis.

Admiration donc quand d'autres minaudent, se couchent en offrant leur flanc (leur fameuse laïcité dite « ouverte » ou « positive »...) ou, pire encore, copinent avec les affidés d'une religion exécrationnelle ou avec d'autres barbares dont les fins (brunes, rouges voire même vertes parfois) justifient, prétendent-ils, l'emploi de moyens violents et, désobéissance oblige bien sûr, hors la loi. On a envie de leur dire à tous « ben voyons ! Faites gaffe, on va vous envoyer Pascale !

Alors, sans tarder davantage, découvrez Pascale, c'est une leçon.

« Pascale Léglise, la soldate de la République

Radicalisation, immigration, confinements... À 62 ans, la directrice des libertés publiques est le glaive du ministère de l'Intérieur. Portrait.

« DesTop ». C'est le surnom affectueux que lui ont trouvé ses proches collaborateurs ; une manière de désigner avec humour sa propension à dissoudre efficacement les associations de tout poil qui, selon le ministère de l'Intérieur, incitent à la haine... Ces dernières années, le groupuscule d'extrême droite Génération identitaire lui a succombé, tout comme BarakaCity, une ONG d'aide humanitaire dont les positions du dirigeant - « Qu'Allah maudisse Charlie et enflamme leurs tombes à la chaleur du soleil », avait-il tweeté en 2020 - ont été jugées incompatibles avec les valeurs de la République française.

Sous les coups de boutoir de « DesTop », la mosquée de Pantin, engluée dans l'affaire Samuel Paty, a dû fermer

temporairement ses portes, comme celles de Torcy, de Lagny, As Sounna de Marseille et d'autres mouvements jugés prosélytes ou radicaux. Toutes ces initiatives politiques sont mises en œuvre en droit par une femme de l'ombre du ministère de l'Intérieur, une petite brune drôle et énergique aux cheveux courts, pétrie d'autorité. À 62 ans, Pascale Léglise, directrice des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ), est l'éminence grise de la Place Beauvau. Celle dont les ministres s'arrachent les conseils depuis plus d'une décennie ; la fine lame qu'ils envoient devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'État quand les sujets chauds et polémiques - ils sont nombreux - bouillonnent dans les médias...

L'état d'urgence, rédigé en une nuit après les attentats de 2015 ? C'est elle. Les rodéos urbains, la gestion des flux migratoires, le recensement des étrangers dans les centres d'hébergement, l'usage du LBD et de la légitime défense, les fermetures des mosquées et associations islamistes et prosélytes, l'expulsion de l'imam Iquioussen, l'assignation à résidence des militants radicaux, des écolos de Greenpeace aux fondus d'armes à feu d'ultradroite, c'est elle aussi. L'interdiction des spectacles de Dieudonné, le burkini à la piscine, c'est elle encore. Les attestations de sortie pendant le confinement lié à la crise du Covid-19 ? « Ah non, alors ça, vous n'allez pas me le mettre sur le dos ! » s'esclaffe-t-elle, minimisant son rôle.

On nous avait prévenu, Pascale Léglise, 62 ans, n'est guère habituée à la presse. Certains ont encore en mémoire cette passe d'arme au Conseil d'État en 2011, lorsque, confrontée à un commandant de police qui contestait une sanction

disciplinaire après avoir dénoncé publiquement les erreurs et travers des fichiers de police du STIC (Système de traitement des infractions constatées), elle avait eu cette réplique mémorable : « *Un fonctionnaire n'a pas à faire justice. S'il veut jouer les chevaliers, il n'a qu'à devenir journaliste ou député.* »

Elle incarne une certaine idée de la loyauté à l'Institution.

Aussi Pascale Léglise s'est-elle tout d'abord montrée réticente à se livrer à l'exercice du portrait, et il lui aura fallu cinq ans, entre notre première et notre dernière demande, pour qu'elle accepte enfin de nous rencontrer. Une attente longue mais récompensée ; la directrice des libertés publiques a eu le temps de trouver le titre de notre article :

« **Léglise, inséparable de l'État** »

La blague la fait sourire, elle qui a fait de la laïcité et de la lutte contre le séparatisme le credo de sa carrière professionnelle. Elle s'excuse cependant immédiatement - elle n'entend pas tenir notre plume mais s'interroge tout de même, avec le contrôle qui la caractérise : pourquoi elle ? Pourquoi maintenant ? À qui allez-vous parler ? Connue pour maîtriser parfaitement ses sujets, elle n'a pas l'habitude de devenir le sujet d'un autre...

La DLPAJ, le service de 240 personnes que Pascale Léglise dirige, a cette particularité : le ministère la consulte sur les tous les sujets touchant à l'ordre public, lui fait rédiger les lois et textes réglementaires, et l'envoie ensuite au charbon, des mois plus tard, lorsqu'il s'agit d'aller soutenir les mesures devant le tribunal ou le Conseil d'État. Bernard Cazeneuve, alors résident de la Place Beauvau, avait pour

habitude de dire qu'il ne se lançait pas sur un sujet, aussi politique soit-il, avant d'avoir pris l'avis de Pascale Léglise. « *C'est une fonctionnaire absolument impeccable de rigueur intellectuelle et de dévouement à l'État.* Elle suscitait chez moi une immense confiance. Ses analyses juridiques étaient fines et justes. Lorsqu'on voulait challenger un collaborateur, le mettre en face de Pascale Léglise, c'était s'assurer qu'il allait faire le tour du sujet », confie-t-il aujourd'hui.

Son emploi du temps donne une idée de l'enfer. Présente au bureau le matin dès 8 heures, l'avènement du télétravail lui a apporté un grand confort : elle travaille toujours jusqu'à 1 heure du matin, mais peut désormais le faire depuis chez elle... Il lui arrive aussi d'être mobilisée le dimanche matin ou pendant les vacances, comme ce jour de décembre 2013, où elle est encore chaussée de ses skis lorsqu'elle découvre les propos dans la presse de Manuel Valls qui accuse Dieudonné d'antisémitisme et d'incitation à la haine raciale : « Quand il a dit : on va interdire les spectacles, j'ai su que ça allait être pour moi. Je suis rentrée de vacances. »

Les gens qui la côtoient ou l'ont côtoyée Place Beauvau n'ont que des compliments à son égard. Gérald Darmanin voit en elle une « directrice déterminée et très courageuse, qui n'hésite pas à monter en première ligne pour aller plaider elle-même la position du ministère de l'Intérieur devant les juridictions. Le ministère a énormément de chance de l'avoir. » Marie-Emmanuelle Assidon, conseillère pour les affaires intérieures de la Première ministre Élisabeth Borne, vante quant à elle « une technique irréprochable, beaucoup d'astuce et d'humanité. La technique, c'est le socle, et son expertise est redoutable. Elle voit le sujet, en plusieurs

dimensions, en droit avant tout et jamais, jamais en tordu, mais aussi en contexte et en opportunité. Elle a l'intelligence de ses sujets, des options possibles, et des angles à prendre, en fonction du fond du dossier, du donneur d'ordre, du terrain de jeu et du contradicteur. C'est une joueuse de dames ou de go. Elle avance, elle analyse, elle encercle, elle sait toujours se dégager. Elle est d'une loyauté et d'une fiabilité totale - elle n'a pas peur de dire les choses comme elles sont en droit, de mettre en garde, d'alerter. Ni d'aller au charbon dans le mauvais rôle. »

Pierre-Henry Brandet, délégué à l'Information et à la communication de la Place Beauvau, renchérit : « C'est un vrai soldat du ministère, mais elle sait aussi dire les choses. Elle n'hésite pas à klaxonner même si ce n'est pas elle qui conduit le camion. »

« Le maintien de l'ordre, ça ne se fait pas avec des hochets »

Des avocats, avec qui elle ferraille devant les juridictions administratives, ont une autre opinion d'elle. Ils se disent excédés par ses arguments d'autorité, par ses formules qui font mouche ou par ses adresses aux juges dans lesquelles, lorsqu'elle est à court d'argument, elle en appelle à voir derrière les « discours de façade ». Le 24 janvier 2019, Me Arie Alimi, avocat de la Ligue des droits de l'homme (LDH), se trouve devant le tribunal administratif de Paris, en plein mouvement des Gilets jaunes. La LDH réclame la suspension en urgence de l'utilisation des lanceurs de balles de défense (LBD). « Est-ce qu'on empêche des manifestants d'être grièvement blessés, d'être mutilés ou de perdre un œil samedi ? Telle est la question [...] Il y a des

vies en jeu », attaque Me Alimi. Et Léglise de répondre : « Le maintien de l'ordre, ça ne se fait pas avec des hochets [...]. S'il n'y a pas d'arme intermédiaire, il y a quoi ? Il y a le 9 mm [...]. Ou alors on laisse faire les émeutes urbaines, les saccages, les forces de l'ordre qui brûlent comme des torches vivantes. » Le Conseil d'État maintiendra finalement l'usage du LBD.

Dans les contentieux d'expulsion ou de dissolution d'associations, Pascale Léglise assume d'intervenir avant le juge judiciaire, pour « prévenir » des actes plutôt que de les sanctionner et se baser par conséquent sur des « faisceaux d'indices » plutôt que sur une démonstration certaine de culpabilité. Sa confiance dans les services de renseignement ulcère également ses contradicteurs, lesquels s'avouent las, lorsqu'on lui objecte qu'elle n'a pas de preuve, de s'entendre rétorquer que les services de renseignement en ont, mais qu'ils ne veulent pas compromettre d'autres objectifs. Argument imparable. En privé, elle assume tout : « À l'origine, le rôle des services de renseignement n'était pas de prouver, mais de savoir », rappelle-t-elle.

La directrice des libertés publiques sort ainsi régulièrement de son chapeau les fameuses notes blanches des services de renseignement. Des notes qui émanent souvent de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), mais qui ne sont ni signées, ni datées, ni sourcées. Et, par définition, non prouvables. Telle personne fait du sport en pleine nuit, « en tenue paramilitaire », telle autre a des contacts sur Facebook avec les réseaux salafistes ou fait des prêches haineux en petit comité, telle autre enfin fréquente une

mosquée radicale, envoi de l'argent à un copain ou un cousin djihadiste.

En 2016, le Conseil d'État réclame un supplément d'information alors qu'il se penche sur le cas d'Halim A., assigné à résidence depuis le 15 novembre 2015, soupçonné d'avoir pris une photographie du domicile d'un dessinateur de Charlie Hebdo, ce qu'il a toujours nié. Le ministère de l'Intérieur est invité à apporter de nouveaux éléments le lendemain. Pascale Léglise fournit alors une note blanche, à savoir une page Word de cinq lignes. Temps de fabrication : 7 minutes. Emportement de l'avocat d'Halim A., Me William Bourdon : « Un tel bricolage au mépris du juge, je n'avais jamais vu ça en trente-cinq ans de barreau. » « Si les services de renseignement ont écrit tout ça, c'est que c'est vrai. Ils ne se lèvent pas le matin pour écrire de fausses notes blanches [...]. Que faut-il attendre, un nouvel attentat ? » tempête, selon un compte rendu du Monde, Pascale Léglise. Le ministère de l'Intérieur perdra la bataille dans ce qui deviendra une des très rares défaites de la patronne de la DLPAJ...

Me Bourdon, lui, ne l'a jamais digéré : « Le fait qu'elle soit restée Place Beauvau, quel que soit le ministre de l'Intérieur en place, démontre qu'il n'y a pour elle aucune différence entre la politique sécuritaire de la droite et de la gauche [...]. Elle fait commerce de la peur et du risque d'attentat sans aucun scrupule. Ses arguments d'autorité ont une force d'intimidation certaine. Elle agite à l'audience ces notes blanches qui sont parfois de véritables lettres de cachet données au ministère de l'Intérieur, et dont les juges font mine de minorer le poids dans leurs décisions. Elle exhorte le

Conseil d'État à appliquer le principe de précaution et à faire litière d'un certain nombre de principes fondamentaux. Dans bien des cas, le Conseil d'État abaisse son drapeau et tout cela participe à l'affaiblissement de notre État de droit. »

Pascale Léglise balaie la critique : « Je suis au service du politique et des ministres, mais on ne me fera jamais faire des choses contraires à l'État de droit. Tous les combats que j'ai menés, je les ai considérés comme légitimes, même s'ils étaient parfois très novateurs en droit. Et le plus souvent, le juge a validé le raisonnement. Le ministère de l'Intérieur est toujours soupçonné de nourrir des desseins secrets ou accusé de porter atteinte aux libertés publiques, qu'il s'agisse de la liberté religieuse ou du droit de manifester. C'est faux. Si l'on agit, c'est au contraire toujours pour garantir l'ordre public, qui est la première des libertés et la condition nécessaire pour que les droits et libertés de chacun puissent s'exercer. Il y a toujours l'intérêt général au-dessus. »

« C'est la Ligue des droits de l'homme, pas celle des droits des femmes visiblement... »

Au Conseil d'État, c'en est presque devenu une galéjade. Pascale Léglise s'est trouvée si souvent devant la plus haute juridiction administrative ces dernières années qu'on lui a proposé d'y prendre un bureau. Mais elle se satisfait du sien, sous les toits, à deux pas du ministère de l'Intérieur, au bout d'un dédale de couloirs où elle a organisé, il y a peu, une danse sur la chanson *Jerusalem* de Master KG, manière de détendre ses équipes, confrontées à des sujets souvent graves et anxiogènes. Si les ministres de l'Intérieur sont dithyrambiques sur les états de service de Pascale Léglise,

c'est parce qu'elle sait leur dire « oui, mais », « non, pas tout de suite » ou « pas comme ça », « ce n'est pas illégitime sur le fond, mais on n'a pas assez de billes, on va perdre ».

Elle remporte pourtant des combats jugés ingagnables, comme lorsqu'elle obtient du Conseil d'État un revirement de sa jurisprudence et la suspension de l'autorisation du port du burkini dans les piscines de Grenoble. À l'été 2022, alors que les défenseurs de l'imam Iquioussen, parmi lesquels figure la Ligue des droits de l'homme (LDH), jurent que le religieux défend un islam modéré, Pascale Léglise ferraille contre ses « idées insidieuses ». La justice suspend l'expulsion de Hassan Iquioussen, Darmanin fait appel. En privé, sa directrice des libertés publiques peste : « C'est la Ligue des droits de l'homme, pas celle des droits des femmes visiblement... » À l'audience devant le Conseil d'État, l'avocate de l'imam l'admet : son client tient des discours rétrogrades sur les femmes, mais « chez les religieux, on a rarement des discours extrêmement progressistes sur l'égalité des sexes ». Cela vaut-il son expulsion ? Oui, finira par répondre la plus haute juridiction administrative.

Sur le bureau de Pascale Léglise, les sujets s'empilent, plus ou moins graves. Tous la passionnent. De la question la plus anodine à la plus épineuse. Pendant le premier confinement et les couvre-feux liés à la crise du Covid-19, son service hérite en partie de la foire aux questions du ministère de l'Intérieur. Un véritable casse-tête. « Je fais du bricolage juridique, mais pas au sens péjoratif du terme : c'est du Meccano. » Peut-on sortir son chien à tout moment ? La promenade en famille peut-elle être assimilée à du sport et constituer un motif légitime de sortie ? Combien d'espace

sur la plage entre les serviettes ? « Je me lève tous les matins, prête à relever de nouveaux défis et je connais souvent le programme de ma journée en écoutant la radio à 7 heures. »

Il y a quelques semaines, on cherche à la convaincre de prendre quelques minutes pour recevoir un photographe. Pascale Léglise accepte mais n'aura que très peu de temps. C'est en effet, une fois encore, vers elle que s'est tourné le ministère de l'Intérieur pour gérer le dossier des réquisitions pétrolières ordonnées par le gouvernement pour faire face aux blocages des raffineries Total par la CGT. Elle insiste : « C'est comme ça, ce ministère, c'est celui de la vie des gens. »

Pour lire l'article sur le Point :

https://www.lepoint.fr/societe/pascale-leglise-la-soldate-de-la-republique-06-12-2022-2500639_23.php?boc=1166468&mi=dStwfx2o%2B%2Be6t3MZjeJRtQdDWrxY0lWLJYr439oiP_G8KraF5o_sDKULfJCR2vLTM1GySREIrgBTStzAbWMDWMh6A6tddH&M_BT=607375577665#xtor=EPR-57-%5Bpush-email%5D-20221206-%5BArticle_1%5D

Article en fichier joint PDF :

[portrait-pl_-le-point-1Télécharger](#)

Notes de bas de pages

(1) Lorsque nous entreprîmes avec son aide efficace et joyeuse, quasi dès ma prise de fonction et son arrivée dans le service, de résorber le retard abyssal qu'avait le ministère dans la production des mémoires en défense de

l'Etat devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat, ce qui chose insupportable pour nous, contribuait aux lenteurs de la justice. D'autres préféraient la perfection de conclusions bien léchées et donc trop rares à tout autre objectif notamment d'efficacité de l'Etat et de respect dû aux justiciables. En quelques mois le retard fu résorbé !